



**COMMUNE DE MORILLON  
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 MAI 2022 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance  
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Absents excusés :**

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,  
M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,  
Mme REVEL Béatrice, excusée,  
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette.

**Secrétaire de séance :** M. CLÉRENTIN Raphaël

**Point préliminaire :**

Avant de débiter le déroulé de l'ordre du jour, M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal de rajouter deux points qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour, à savoir :

- l'approbation et la signature d'une convention de servitude sur la parcelle cadastrée section B n°4561 entre la Commune de Morillon, propriétaire des parcelles, et la société ENEDIS, pour l'installation de deux canalisations souterraines pour enfouir la ligne électrique dans le cadre du déplacement de la ligne HTA souterraine dans le secteur du télésiège du Sairon ;
- l'approbation de la vente par mise aux enchères en ligne des véhicules inutilisés par les services techniques, à savoir le camion multibenne et la mini-pelle.

Les élus n'expriment aucune objection à l'ajout de de ces deux points, qui seront ainsi ajoutés à la fin du présent ordre du jour.

**Suite à l'exposé de ce point préliminaire, le secrétaire de séance débute l'ordre du jour.**

1. **Fonctionnement des assemblées** : Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 07 avril 2022

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2. **Fonctionnement des assemblées** : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal et tableau des DIA

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués. (Article L 2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'alénier reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

3. **Foncier** : Acquisition des parcelles cadastrées section B n°1295, 1297, 4297, 4299, 4300 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS AVEC 12 VOIX POUR ET DEUX ABSENTIONS (MME CHEVRIER-DELACOSTE LISETTE ET MME LENOIR-DÉNARIÉ KARINE)**

4. **Foncier** : Convention avec COVAGE Haute-Savoie pour accorder le droit d'usage sur la parcelle B n°3262 dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **Urbanisme** : Exonération de taxe d'aménagement pour les abris légers soumis à déclaration préalable :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **Administration générale** : Convention avec le Conseil départemental pour l'aménagement de la RD 54 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **Affaires scolaires** : Modification des statuts du SIVU scolaire pour l'intégration de la compétence périscolaire :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **Aménagement** : Convention avec l'Université Savoie Mont-Blanc pour l'étude sur l'aménagement dans la zone de la Pusaz :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **Finances** : Travaux de réorganisation des accès et création de stationnement sur la base de loisirs du Lac Bleu – Demande de subvention au titre du CDAS 2022 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **Vie associative** : Versement de la subvention pour le festival des musiques du Faucigny :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. **Foncier** : Convention de servitude pour l'installation de 2 canalisations souterraines sur la parcelle communale cadastrée section B n°4561 dans le cadre des travaux de déplacement de la ligne HTA dans le secteur du télésiège du Sairon par ENEDIS :

*Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal envoyé à l'ensemble des élus, est ajouté sur proposition de Monsieur le Maire en préambule du Conseil Municipal et avec l'accord préalable des élus.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ KARINE).**

12. **Finances** : Cession des véhicules inutilisés par les services techniques – Vente par mise aux enchères en ligne :

*Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal envoyé à l'ensemble des élus, est ajouté sur proposition de Monsieur le Maire en préambule du Conseil Municipal et avec l'accord préalable des élus.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13. **Questions diverses**

La séance est levée à 21h25.

Fait à Morillon, le 20 mai 2022

Le Maire,

  
Simon BÉERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

  
Raphaël CLÉRENTIN